

Dans le cadre du Plan d'action du Canada pour le Japon, les milieux d'affaires et tous les paliers de gouvernement coopèrent pour exploiter les nouveaux débouchés offerts dans six secteurs à forte croissance : l'agroalimentaire et la pêche, le tourisme, les technologies de l'information, les produits de consommation (mobilier, articles de sport et articles de cadeaux), les matériaux de construction et les produits de soins de santé et instruments médicaux. La version de 1998 du Plan d'action a été diffusée en février 1998. Le plan attire l'attention sur les nouvelles perspectives qu'offre le marché japonais par suite de la transformation de la structure de l'économie, de la déréglementation et de l'évolution des goûts des consommateurs. Il vise à alerter l'industrie canadienne à ces évolutions et l'incite à adapter ses produits en conséquence.

Le Cadre de coopération économique de 1976 permet au Canada et au Japon de continuer à promouvoir le développement des échanges et de la coopération économique par le biais de mécanismes tels que les rencontres annuelles de la Commission économique mixte. La visite du premier ministre Chrétien à Tokyo en novembre 1996 a donné lieu à l'annonce d'un nouveau Programme de coopération Canada-Japon, lequel réaffirme l'engagement des deux pays à faciliter l'expansion du commerce et des investissements au moyen de mesures conçues pour améliorer la transparence et l'accès aux marchés. Cette coopération a encore progressé lors de la visite au Canada du premier ministre Hashimoto en novembre 1997.

Résultats obtenus en 1997

Pour accroître les débouchés des exportateurs canadiens, le Canada a activement soutenu les efforts du gouvernement japonais en vue de stimuler l'économie japonaise au moyen de la déréglementation, du renforcement de la politique de concurrence et d'une libéralisation accrue du marché. Dans le contexte de cet environnement dynamique, le Canada et le Japon sont parvenus en 1997 à aborder une série de problèmes qui préoccupaient depuis longtemps les entreprises canadiennes.

 Le Canada, tout comme les États-Unis et l'Union européenne, a conclu des négociations avec le Japon pour le règlement de ses obligations découlant des constatations du groupe spécial de l'OMC sur les taxes frappant les boissons alcooliques au Japon.
Cependant, les modifications exigées ne seront pas appliquées intégralement avant octobre 2001.
Étant donné que ce délai contrevient aux règles

- de l'OMC, qui exigent normalement la mise en application dans les 15 mois suivant le résultat des travaux du groupe spécial, le Japon verse une compensation. D'ici avril 2002, il réduira les taux tarifaires à zéro sur tous les spiritueux distillés, y compris le whisky canadien.
- Le Centre canadien de matériaux de construction (CCMC) du Conseil national de recherches a signé des accords de liaison avec le centre de la construction du ministère japonais de la construction, ainsi qu'avec le centre pour l'amélioration de la vie du Japon, ce qui permettra au CCMC de fournir des données techniques pour l'évaluation de matériaux de construction et de participer à l'évaluation et à l'élaboration de nouvelles normes.
- Le Japon a accédé à une demande du Canada relativement à la mise au point d'une nouvelle norme qui permettrait d'accroître l'utilisation au Japon du contreplaqué de coffrage à béton en bois résineux produit au Canada (JAS 932).
- La construction d'immeubles de trois étages à logements multiples faits de bois était interdite dans les zones classées semi-résistantes au feu, jusqu'à ce que le ministère de la construction annonce un relâchement des limites à la construction en août 1997.
- Le Japon a convenu de reconnaître les capacités de contrainte plus élevées de deux espèces de bois d'œuvre canadien (le Northern Hemlock et le Douglas taxifolié), permettant ainsi de les utiliser dans une plus grande variété d'applications.
- Le ministère japonais de l'agriculture, des forêts et de la pêche a formellement approuvé les résultats d'un test de fumigation de foin élaboré au Canada, ce qui permettra à ce dernier d'exporter au Japon du foin en balles fumigé sans que celui-ci doive être soumis à une inspection supplémentaire à l'arrivée.
- Le Japon a approuvé l'importation de trois variétés de canola transgénique pour la sécurité de l'environnement et des aliments pour humains et pour animaux en 1996, et il a récemment décidé d'étendre cette approbation à la descendance dérivée conventionnellement des lignes transgéniques approuvées.
- Le Canada et le Japon sont parvenus à un accord de principe sur les révisions à la convention canado-japonaise sur la double imposition. Ces révisions leur permettront notamment de s'accorder réciproquement une exemption de taxes locales sur les opérations internationales de transport.